



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. Port : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, le 19 Juillet 2022,

Eric FIEVEZ
Secrétaire Général
CFDT PÉNITENTIAIRE

A
Monsieur Laurent RIDEL
Directeur Administration Pénitentiaire

Objet : Situation des surveillant(e)s DDSE

Monsieur Le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre part une attention particulière à la situation des surveillant(e)s en charge des poses de surveillance électronique (DDSE, ARSE et BAR).

Les SPIP de France coordonnent les missions de manière très disparate sur le territoire national ce qui entraîne des conditions de travail différentes d'un secteur à l'autre.

Il apparaît que des astreintes BAR sur des ressorts régionaux puissent à présent être imposées alors que cela paraît difficilement applicable si le périmètre d'intervention n'est pas restreint au niveau départemental.

A ce jour, les surveillant(e)s DDSE sont amenés à gérer les violations horaires afin de pallier au manque d'effectifs des CPIP de certaines structures.

Les Directeurs de SPIP viennent à leur demander également la gestion des modifications des horaires de sortie des PPSMJ alors que ces derniers n'ont aucune contrepartie financière et qu'on leur avance tout bonnement qu'il est gratifiant d'effectuer de telles missions !

Ce caractère gratifiant ne pourra selon nous s'entendre que s'il est accompagné d'une véritable reconnaissance de la qualité de spécialiste par notre administration de ces agents.

Certes, il y a eu une revalorisation de l'indemnité d'astreinte à 150 euros mais qui n'a pas été **compensée** en volume horaire sur le logiciel "origine" pour les agents qui veulent pouvoir récupérer.

Il paraît par ailleurs utile de privilégier le volontariat pour les astreintes lorsque celui-ci est possible et que les effectifs en personnels le permettent.

Cet état de fait doit en tout état de cause passer obligatoirement par une prime fonctionnelle ou par une valorisation catégorielle type « greffe ».

Il est urgent de s'emparer de la situation de ces personnels qui constituent les murs fondateurs des ARSE, DDSE et BAR.

Leur statut doit être revu dans son intégralité.

Nos collègues sont mécontents et leurs revendications sont légitimes.

Il faut donc une réelle reconnaissance financière immédiate pour ces agents qui méritent un statut à la hauteur de l'augmentation et de la complexité de leurs missions.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette demande, Recevez Monsieur Le Directeur, l'assurance de mon profond respect et de mon dévouement.

E.FIEVEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. FIEVEZ', written over a horizontal line.